



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

personnel

Question écrite n° 19823

### Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la question du plan de déplacement des salariés des entreprises. En effet, le secteur « Transports » devient le secteur le plus énergivore et le plus important en terme de pollution de l'air. Les déplacements domicile travail représentent une part non négligeable de l'ensemble des déplacements. Aux Pays-Bas, les entreprises sont tenues d'élaborer un plan de déplacement de leurs salariés en proposant et en favorisant les alternatives à la voiture individuelle. En Belgique, les entreprises y sont incitées avec la nomination d'un « Monsieur déplacement » au sein de l'entreprise. Au moment où certaines entreprises cherchent à utiliser l'image porteuse d'une entreprise qui prend en compte son environnement et vise un degré zéro de pollution, en aidant, par exemple, ses salariés à pratiquer le covoiturage, il lui demande son avis sur l'intérêt d'inciter, plutôt que de contraindre, les entreprises à établir de tels plans de déplacement.

### Texte de la réponse

L'article 14 de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie apporte des éléments de réponse à la question de l'honorable parlementaire. En effet, il stipule que « les orientations du plan de déplacements urbains portent sur... 6/ l'encouragement pour les entreprises et les collectivités publiques à favoriser le transport de leur personnel, notamment par l'utilisation des transports en commun et du covoiturage ». Les documents méthodologiques diffusés ainsi que les instructions données aux services déconcentrés du ministère de l'équipement des transports et du logement dans le cadre des procédures d'observations des plans de déplacements urbains prennent pleinement en compte cette orientation. Outre ces dispositions législatives, une réflexion est actuellement conduite dans la perspective de l'élaboration des futurs contrats d'agglomération. Cette réflexion fait l'objet, dans un premier temps, d'un « diagnostic d'agglomération » qui portera principalement sur les problèmes de la mobilité et des déplacements. Par ailleurs, un des axes de réflexion du PREDIT, programme de recherche dans les transports, porte précisément sur l'observation de la mobilité dans les entreprises et les moyens mis en oeuvre pour la satisfaire. Enfin le ministre de l'équipement, des transports et du logement a pris l'initiative de lancer, dès 1999, un débat national sur le thème des transports et la ville qui devrait lui aussi contribuer à donner des éléments de réponse à la question posée.

### Données clés

**Auteur :** [M. Armand Jung](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19823

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 octobre 1998, page 5379

**Réponse publiée le :** 21 décembre 1998, page 6985